



Rupture période d'essai

Par **Vanessadhont**, le **27/05/2016** à **12:19**

Bonjour

J'ai appris ma grossesse à ma directrice de crèche le 18 mai 2016 en lui expliquant que c'est une grossesse à risque. Elle m'a souris était contente pour moi et ma proposer de m'arrêter le 1er trimestre soit jusqu'au 17 juin 2016 et de lui revenir en forme. Ce que j'ai fait. Le 26 mai j'ai reçu une lettre de la société qui m'étais fin à ma période d'essai avec 30 jours fe. Préavis pour soit disant autres raisons.

Quels sont mes recours.

Salutations Mme Dhont

Par **P.M.**, le **27/05/2016** à **12:42**

Bonjour,

Il faudrait savoir combien de temps de présence s'était déroulé avant la rupture de la période d'essai qui je présume était toujours en cours et si l'employeur l'a motivé mais de toute façon ce n'est pas vous qui pouviez vous arrêter mais éventuellement le médecin traitant qui pouvait vous prescrire un arrêt-maladie...